



Arles, vendredi 1 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01680

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Travaux de maintenance (rehaussement du pont de Carnon)**stationnement d'un établissement flottant
en rive droite du Canal du Rhône à Sète****Ne pas serrer la rive droite (en raison du stationnement d'un
établissement flottant en rive droite sous le pont de la D21)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

**- à partir du 04/04/2022 à 07:00 au 08/04/2022 à 19:00 - avec pour
périodicité : Permanent**o **Canal du Rhône à Sète**entre les pk 42.140 (Croisée du Grau de Carnon) et pk 42.200 (Passe du pontil de
Carnon en rive droite)**Commentaire :**

En raison de la construction d'un établissement flottant devant prochainement servir de passerelle de dévoiement aux piétons et cyclistes de la D21 en travaux au niveau du pont de Carnon (en rehaussement), les usagers de la voie d'eau ne serreront pas la rive droite lors de leur croisée du secteur précité.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

09/04/2022

Par délégation

Joseph VIOLLIN